

Communiqué de presse du 26.05.2023

aeesuisse Neuchâtel soutient le OUI à la loi climat

Fondée en septembre 2022, la section neuchâteloise de l'aeesuisse soutient la loi sur la protection du climat, qui sera soumise à votation le 18 juin prochain, car elle allie transition énergétique et opportunités économiques. En tant qu'organisation de l'économie des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, l'aeesuisse Neuchâtel s'engage naturellement au niveau de la politique cantonale avec les entreprises actives dans ces deux domaines.

La loi climat prévoit un objectif de réduction des gaz à effet de serre à zéro net d'ici à 2050. Elle repose principalement sur deux piliers : contribuer financièrement au remplacement des chauffages fossiles et à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et investir dans l'innovation en faveur du tournant énergétique, ceci sans taxe ni interdiction.

Ces deux axes sont au cœur même des orientations fixées dans les statuts d'aeesuisse Neuchâtel qui a pour but la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans le sens d'une réduction de la consommation totale d'énergie et d'une augmentation de la part des énergies renouvelables sur la consommation totale d'énergie. Les domaines d'application privilégiés par aeesuisse Neuchâtel sont la réhabilitation énergétique intégrale des bâtiments et des installations et l'utilisation rationnelle de l'énergie en vue de l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les secteurs économie, ménage, administration et mobilité.

Les mesures formulées dans la loi sont alignées avec le positionnement de notre association. Elles permettent non seulement de protéger le climat, mais également de renforcer l'économie et l'industrie. Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et des industries est un impératif pour les entreprises qui ont un rôle-clé à jouer pour accomplir la transition énergétique.

Des retombées concrètes pour l'économie neuchâteloise

La Confédération prévoit de débloquer 3,2 milliards de francs au cours des dix prochaines années. Dans le cadre du programme d'incitation au remplacement des chauffages et à l'efficacité énergétique formulé dans la loi, 200 millions de francs par an pendant 10 ans (soit 2 milliards CHF au total) seront prévus pour financer la rénovation des bâtiments. En parallèle, 200 millions de francs par an pendant 6 ans (soit 1,2 milliards CHF au total) seront mis à disposition de l'innovation.

Si l'on applique les chiffres déployés à l'échelle nationale au prorata de la population du canton de Neuchâtel, cela signifie que sur dix ans près de 40 millions de francs seront investis dans l'assainissement de bâtiments sur le territoire cantonal et 24 millions dans l'innovation et le développement de nouvelles technologies pour et par les entreprises neuchâteloises.

Un financement totalement assuré sans impôt ou taxe

Les mesures d'accompagnement pour mettre en oeuvre cette loi climat seront entièrement financées par le budget général de la Confédération. Aucun nouvel impôt, ni aucune taxe supplémentaire ne devront être créés à cet effet. La loi climat ne comporte aucune nouvelle interdiction.

Un impact sur l'activité économique locale et l'emploi dans la région

Grâce à son programme d'incitation économique durable, la loi climat encouragera le développement de techniques innovantes, ce qui stimulera la création d'emplois avec un potentiel important dans les domaines du photovoltaïque, de l'isolation des bâtiments ou encore des nouveaux modes de production énergétique.

En promouvant l'innovation et les nouvelles technologies, on peut créer de la valeur ajoutée pour une économie locale et des entreprises à la pointe pour affronter les prochains défis climatiques.

Les entreprises et la population ne seront pas pénalisées par la loi climat mais en bénéficieront, tant au niveau de l'amélioration de la qualité de vie que des avantages économiques qu'elles pourront en tirer.

Plus d'informations :

Pascal Murith, président aeesuisse Neuchâtel, 076 822 11 30, pascal.murith@sevt.ch

Laurents Scacchi, directeur Suisse romande aeesuisse, 076 556 24 65, laurent.scacchi@aeesuisse.ch

www.neuchatel.aeesuisse.ch



www.loiclimat-maintenant.ch